

Arguments pour aide à la construction du cahier revendicatif pour les écoles

1. Les intérêts pédagogiques :

- Fatigue observée chez les enfants, ils se lèvent 5 fois et pour la plupart restent bien aussi longtemps qu'avant à l'école
- Taux d'absentéisme élevé les mercredis matins (on doit finalement faire le programme sur 21h)
- Les matinées sont consacrées au français et aux mathématiques et les après-midi pour les autres disciplines. Or les après-midi étant plus courtes, moins de projets peuvent se réaliser, moins de temps pour réaliser des activités pratiques.
- La stabilité de l'équipe est remise en question : difficultés à trouver des temps pour échanger en équipe, on se parle souvent entre deux portes...
- Formation (18h d'animations pédagogiques) tard après la classe : désorganise la vie personnelle et familiale, porte préjudice à la préparation de la journée du lendemain, problème de l'attention après avoir déjà fait toute une journée de travail.

2. Confusion entre le scolaire-et le péri-scolaire

- Les enfants comme les parents ne font pas la différence entre l'école et les TAP.
- Les enseignants se retrouvent à devoir gérer des problèmes qui se sont passés pendant les TAP.
- Les TAP ont lieu dans les classes et les règles qui s'y appliquent ne sont pas les mêmes que sur le temps scolaire. les enfants ne font donc pas la différence avec les règles de l'école. Ils sont alors perdus lorsque l'enseignant revient.
- Le mercredi midi les plus petits sont perdus lorsqu'ils doivent aller au centre aéré et souvent inquiets d'être confiés à des adultes qu'ils ne connaissent pas toujours

3. Pour un cadre national garantissant l'égalité de traitement des personnels

- La majorité des communes fonctionnent à 4 jours : il serait déraisonnable de penser qu'ils l'ont pris cette décision contre l'intérêt des enfants.
- Fatigue observée chez les enseignants.
- Un déplacement en plus par semaine financé par les enseignants
- Côté du moyen de garde de leurs propres enfants le mercredi matin.
- Des enseignants choisissent de travailler à temps partiel à cause du rythme scolaire.
- Les enseignants remplaçants se retrouvent à faire plus de 24 heures d'enseignement par semaine.
- Des collègues se retrouvent dans une situation complexe : des enfants sur un rythme à 4 jours, alors qu'eux travaillent à 4,5 jours

4. Situation dans la commune

- Depuis l'assouplissement du décret Hamon-Peillon, aucune école n'a fait le choix de repasser à 4,5 jours.
- Si tous les enfants de la commune avaient le même rythme, les clubs de sport, les associations culturelles pourraient proposer des créneaux le mercredi matin
- Les écoles privées fonctionnent à 4 jours.



Contact : Snudi-FO86 - snudifo86@gmail.com - www.snudifo86.org
Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85
21 bis rue A. Orillard - 86035 POITIERS CEDEX